

INTITULÉ DE LA FORMATION	Formation à l'accompagnement des équipes syndicales et militants CFDT dans le cadre de l'ARC
DATE(S)	
LIEU	

CONTEXTE ET ENJEUX

La CFDT s'est engagée, lors de son congrès de Rennes en 2018, à mettre en œuvre le droit à l'accompagnement des militants et sections syndicales au travers d'une offre multicanale : l'ARC, pour Accompagnement, Ressources, Conseil. Cet engagement a été réaffirmé au congrès de Lyon en 2022.

Cet accompagnement s'exerce dans différents domaines : conduite de l'action revendicative, de la négociation, structuration du collectif, pratiques de proximité avec les adhérents, les travailleurs, et de façon transversale le développement syndical.

Ce droit à l'accompagnement vise à renforcer les sections dans leurs pratiques, leur autonomie et leurs projets, en les accompagnant en proximité via un réseau de militants formés à l'accompagnement nommés « réseau des accompagnants ARC ».

La mise en œuvre concrète de ce droit à l'accompagnement des équipes CFDT représente une des priorités de l'organisation qui engage toutes les structures CFDT à plus de coopération et de fonctionnement en réseau.

PUBLIC

- Des militants repérés par leurs syndicats, qui ont l'appétence et sont volontaires pour cette mission d'accompagnement des équipes et militants CFDT.
- Des militants membres des instances de structures interprofessionnelles de proximité.

PRÉREQUIS

En termes de prérequis à la formation, les militants sollicités pour devenir accompagnant ARC, auprès des équipes et militants CFDT, doivent avoir quelques années d'expérience du dialogue social en entreprise ou administration ainsi que de l'animation d'un collectif d'adhérents. Avoir ouvert son espace d'adhérent sur cfdt.fr

OBJECTIFS DE FORMATION

- Se situer comme acteur de l'ARC,
- S'inscrire dans le « A » de l'ARC et appréhender ce que recouvre l'accompagnement CFDT,
- Mettre en œuvre l'accompagnement CFDT dans les 3 phases, à l'aide d'outils adaptés,
- Poser un cadre et structurer la relation aux sections et militants.

À l'issue de la formation, les accompagnants seront en mesure d'assurer leur mission : soutenir et outiller les militants et les sections syndicales afin d'optimiser leurs actions et pratiques, en partant de leurs besoins. Que ce soit en démarche proactive du Syndicat ou pour répondre au droit à l'accompagnement des équipes et des militants.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Prénom :

Nom :

Adresse :

Tél.mobile : E-mail :

NPA (Numéro personnel d'adhérent) :

Syndicat CFDT :

Mandat(s) actuel(s) au sein du Syndicat ou de la structure interprofessionnelle :
.....
.....

Je dispose d'un ordinateur que j'amènerai pour suivre la formation : OUI NON

Je crée mon espace adhérent sur cfdt.fr (obligatoire pour participer à la formation)

Fait, le / / à

Signature du stagiaire

Signature et tampon du syndicat obligatoires

RAPPEL DES RÈGLES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les frais engagés sont remboursés sur **présentation des justificatifs**, de manière forfaitaire.

DÉJEUNER

Repas pris en commun sous la forme de plateaux ou remboursement à hauteur de 16 € maximums.

TRANSPORTS EN COMMUN

Le remboursement des billets de train se fait sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

VÉHICULE PERSONNEL (Sous condition d'accord préalable)

0,32 € du kilomètre

BULLETIN À RETOURNER PAR E-MAIL À

ARC@ILEDEFRANCE.CFDT.FR



Contact : Yann FRIOUX
yfrioux@iledefrance.cfdt.fr